

Tarifs

Tarifs toutes taxes comprises (TTC) - Mise à jour le 01/07/2026

Tarifs Hébergement à titre payant (Tarif différencié selon arrêté du 24/12/2025)	Tarifs TTC par jour
Résident de plus de 60 ans	101,00 €
Résident de moins de 60 ans (Y compris participation des frais de dépendance des personnes de moins de 60 ans fixée par le Conseil Départemental)	121,31 €
Tarifs Hébergement au titre de l'ASH (Selon l'arrêté tarifaire du 18/06/2026)	Tarifs TTC par jour
Résident de plus de 60 ans	78,66 €
Résident de moins de 60 ans (Y compris participation des frais de dépendance des personnes de moins de 60 ans fixée par le Conseil Départemental)	98,97 €
Tarifs Hébergement Temporaire (Selon l'arrêté tarifaire du 18/06/2026)	Tarifs TTC par jour
Résident de plus de 60 ans en GIR 5/6	84,60 €
Résident de plus de 60 ans en GIR 3/4	92,73 €
Résident de plus de 60 ans en GIR 1/2	100,88 €
Résident de moins de 60 ans (Y compris participation des frais de dépendance des personnes de moins de 60 ans fixée par le Conseil Départemental)	98,97 €
Accueil de jour (Selon l'arrêté tarifaire du 24/07/2025)	Tarifs TTC par jour
Résident de plus de 60 ans en GIR 5/6	16,35 €
Résident de plus de 60 ans en GIR 3/4	18,10 €
Résident de plus de 60 ans en GIR 1/2	19,90 €
Résident de moins de 60 ans (Y compris participation des frais de dépendance des personnes de moins de 60 ans fixée par le Conseil Départemental)	18,96 €

Tarifs Dépendance - Fixés par le Conseil Départemental (Selon l'arrêté tarifaire du 18/06/2026)	Tarif TTC par jour Résident de plus de 60 ans
GIR 5-6 (Dépendance la plus faible)	5,94 €
GIR 3-4	14,07 €
GIR 1-2	22,22 €
Forfait dépendance pour les résidents de moins de 60 ans	20,31 €

Prestations optionnelles

Repas pour les invités du résident

Repas de fête pour les invités du résident

Tarifs

12 €

16 €

Prestations financières d'admission

Dépôt de Garantie résidents au statut « payant »

Montant

3 030,00 €

Dépôt de garantie résidents au statut « ASH » : selon le montant inscrit sur la notification d'Aide Sociale à l'Hébergement, en cours de validité, transmise par le département

Dépôt de garantie résidents en accueil temporaire : calcul au prorata du nombre de jours d'hébergement, plafonné à 30 jours